Nations Unies S/PV.5673



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5673e séance

Jeudi 10 mai 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo (S/2007/256)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-33840 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo (S/2007/256)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/256, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Johan Verbeke, Représentant permanent de la Belgique et Chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Verbeke.

M. Verbeke (Belgique) (*parle en anglais*) : Le 2 mai, j'ai eu l'occasion de présenter au Conseil un exposé sur la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo, en ma qualité de chef de la Mission. Ce jour-là, j'ai rappelé la nature et les objectifs de la mission. J'ai également brièvement commenté certains points saillants de son programme.

Après la séance de la semaine dernière, les membres du Conseil ont travaillé ensemble et se sont entendus sur le rapport de la mission, lequel a ensuite été distribué par le Secrétariat en tant que document officiel de l'ONU. Puisque le Conseil a pris connaissance de son contenu, je limiterai le présent exposé à un tour d'horizon rapide de certaines de ses conclusions.

La sécurité est un pilier essentiel de toute société, et cela est d'autant plus vrai pour les sociétés émergeant d'un conflit brutal et violent comme celui du Kosovo. La situation sécuritaire actuelle dans la province est souvent décrite comme « calme mais tendue »; ce sont notamment les termes qu'a utilisés le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, lorsque nous l'avons rencontré à Bruxelles le 25 avril. Le rapport de la mission souscrit à cette évaluation. Si la situation est certes calme, le conflit de 1998-1999 et les violences qui ont secoué le Kosovo en mars 2004 n'en ont pas moins laissé des traces.

L'une de ces traces réside dans le fait que les Albanais et Serbes du Kosovo vivent encore, dans une large mesure, à l'écart les uns des autres. Une réconciliation totale et durable, en vue d'établir une société véritablement multiethnique, suppose un engagement indéfectible de la part de toutes les parties prenantes. Lors des réunions que la mission a tenues avec les dirigeants kosovars, parmi lesquels le Premier Ministre Ceku et le Président Sejdiu, ceux-ci ont tous mis l'accent sur leur attachement à une telle société multiethnique et sur le fait qu'ils étaient prêts à œuvrer de manière responsable pour parvenir à cette fin.

La réalisation de cet objectif dépendra dans une large mesure de la mise en œuvre continue des normes pour le Kosovo. Au fil des années, les institutions provisoires, avec l'appui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, ont enregistré des progrès considérables à cet égard. Il faut faire davantage, comme l'ont reconnu le Premier Ministre Ceku et d'autres dirigeants kosovars qui, durant les réunions avec la mission, se sont dits résolus à poursuivre et renforcer la mise en œuvre des normes.

Cela est particulièrement important dans deux domaines qui ont fait l'objet de beaucoup d'attention au cours de la visite de la mission dans la région, à savoir les conditions de vie des communautés non albanaises du Kosovo et le retour des personnes déplacées, qui constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Les interlocuteurs rencontrés à Belgrade, notamment le Président Tadic et le Premier Ministre Kostunica, de même que des représentants de la société civile serbe, ont souligné que le nombre de retours restait très faible, en dépit du fait que, comme la mission a pu l'observer à Svinjare, les maisons sont reconstruites et, plus généralement, malgré la mise en place de structures destinées à faciliter les retours. Durant la visite effectuée par la mission, plusieurs explications ont été avancées, comme le manque de perspectives économiques ou bien des préoccupations liées à la sécurité. La mission a entendu des points de vue opposés sur la question de savoir si une solution concernant le statut du Kosovo faciliterait ou entraverait les retours.

Plus que lors des précédentes missions du Conseil de sécurité dans la région, la question du statut du Kosovo a été un élément important, sinon prédominant. Sur ce point, les positions restent très divergentes. Les autorités de Belgrade, tout comme les Serbes du Kosovo qui se sont exprimés sur la question, ont rejeté sans équivoque toute forme d'indépendance pour la province, en particulier la proposition de règlement présentée au Conseil par l'Envoyé spécial Ahtisaari. Elles ont demandé de nouvelles négociations, qui devraient aboutir à une solution fondée sur une autonomie substantielle. En général, la communauté serbe du Kosovo est pessimiste en ce qui concerne son futur.

La communauté albanaise du Kosovo est pour sa part confiante en l'avenir; elle a de grandes attentes au sujet d'un règlement rapide de la question du statut du Kosovo – un statut conférant l'indépendance à la province. Les Albanais du Kosovo, à l'instar des communautés minoritaires non serbes, ont fait part de leur appui sans réserve à la proposition de règlement de M. Ahtisaari et à sa recommandation concernant le statut, et ils comptent sur le Conseil de sécurité pour parvenir rapidement à une solution.

En dépit d'un antagonisme fort, les deux parties s'accordent à dire que le statu quo n'est pas viable. Ce point de vue a également été relayé par les représentants de l'OTAN et de l'Union européenne, qui sont prêts à prendre leurs responsabilités et attendent du Conseil de sécurité qu'il leur confie le mandat nécessaire.

J'ai confiance dans le fait que les informations de première main recueillies par le Conseil de sécurité durant cette mission lui permettront d'assumer ses responsabilités en prenant, en toute connaissance de cause, une décision sur la question dont nous sommes maintenant saisis.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Notre délégation est reconnaissante à nos collègues du Conseil de sécurité pour l'appui qu'ils ont apporté à l'initiative russe d'organiser une mission du Conseil sur la question du Kosovo. Nous sommes convaincus que les résultats de cette visite dans les Balkans, dont le rapport rend fidèlement compte, montrent que cette initiative était opportune et nécessaire.

L'idée de la mission était pour nous que le Conseil de sécurité, pour régler la question du Kosovo, avait besoin d'informations complètes sur la situation actuelle du processus de règlement. On peut difficilement surestimer l'importance de donner aux membres du Conseil la possibilité de se faire leur propre opinion objective, sur le terrain, quant à l'état d'application de la résolution 1244 (1999), y compris la mise en œuvre des normes approuvées par la communauté internationale pour le Kosovo, en particulier pour ce qui est de garantir l'égalité des droits et la sécurité pour les minorités ethniques de la province.

Je tiens à exprimer nos remerciements au Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Verbeke, pour le grand professionnalisme dont il a fait preuve à la tête de la mission du Conseil. Nous sommes également reconnaissants à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour le rôle moteur qu'ils ont joué, ainsi qu'au personnel du Secrétariat, ici à New York, d'avoir apporté son aide pour mener la mission à bien.

Le programme de la mission était ambitieux et comprenait plusieurs volets. Les éléments centraux de ses intenses réunions de travail ont été les discussions de fond entre les membres du Conseil de sécurité et le Président Tadic, le Premier Ministre Kostunica et d'autres responsables politiques serbes à Belgrade, ainsi que l'échange de vues avec les autorités de la province à Pristina. Les rencontres avec les représentants des communautés albanaise et serbe, la hiérarchie de l'Église orthodoxe serbe et d'autres religions présentes au Kosovo et délégués des minorités kosovares, de même qu'avec les responsables de la MINUK et de la KFOR ont également été très importantes. Les contacts de la mission avec les représentants de l'OTAN et de l'Union européenne à Bruxelles et le Représentant spécial du Secrétaire général à Vienne ont été instructifs.

Ce que les membres du Conseil de sécurité ont vu et entendu durant leur visite dans les Balkans est reflété dans le rapport, qui donne de manière générale une image complète et équilibrée de la situation actuelle au Kosovo et qui montre ce qui a été accompli et ce qu'il reste à faire pour ce qui est de combler les lacunes dans l'application de la résolution 1244 (1999) et la mise en œuvre des normes.

Les membres du Conseil ont observé certains progrès en termes de législation et dans le processus visant à créer des institutions provinciales fonctionnelles. Cela dit, les résultats enregistrés au

Kosovo s'agissant de créer des conditions de vie normales et dignes pour l'ensemble de la population et de jeter les bases d'une société multiethnique dans laquelle tous les membres de toutes les communautés puissent vivre ensemble dans des conditions égales de sécurité ne peuvent en aucune manière être jugés satisfaisants.

Aucune réussite périphérique ne saurait compenser les insuffisances dont souffrent l'application des éléments clefs de la résolution 1244 (1999) et la mise en œuvre des normes internationales, en particulier au sujet du retour des personnes non albanaises déplacées. Nous ne pouvons tolérer cette situation où, sur les quelque 220 000 Serbes qui vivaient auparavant dans la province, huit ans plus tard, seuls 5 % sont revenus; où une communauté serbe autrefois forte de 40 000 membres à Pristina est aujourd'hui réduite à 87 personnes; et où Pec, qui comptait 18 000 Serbes, n'abrite plus que moins d'une dizaine de représentants de cette communauté.

Les efforts déployés par la présence internationale ne produisent indéniablement pas les résultats escomptés. Il semble qu'en dépit des structures mises en place et des mécanismes créés, la population ne revient pas dans la province. Nous avons pu observer cette situation à Svinjare, où des maisons vides attendent encore des personnes déplacées. Les membres de la mission ont constaté par eux-mêmes que les Serbes du Kosovo souhaitent de tout leur cœur revenir dans leurs foyers au Kosovo.

Tout cela montre clairement les graves obstacles qui continuent d'entraver les retours. Les plus importantes d'entre elles, comme cela est indiqué dans le rapport de la mission, étaient les préoccupations des Serbes concernant la sécurité et la liberté de circulation, l'absence de perspectives économiques et les problèmes et le manque de coordination au sein des structures censées favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La prise rapide de décisions prédéterminant le statut du Kosovo ne faciliterait pas le retour des réfugiés.

Au cours de la mission sur la question du Kosovo, les membres du Conseil de sécurité ont pu constater en personne les conditions affligeantes d'isolement qui restent le lot de la majorité des Serbes du Kosovo, en particulier dans les villages enclavés. On l'a vu clairement avec la situation des Serbes à Orahovac. Je me dois de signaler que cette situation est très différente de la situation dans le nord de Mitrovica, où une importante communauté albanaise vit aux côtés des Serbes.

Lorsqu'ils ont rencontré les représentants des communautés serbes, les membres du Conseil de sécurité ont pu voir par eux-mêmes que la situation qui prévalait en mars 2004 – époque à laquelle les Serbes étaient la cible d'une violence à grande échelle – n'avait pas été réglée, ce qui a sapé la confiance des Serbes en leur avenir. Les blessures provoquées par le conflit de 1999 restent ouvertes. La persistance de ces phénomènes dans les efforts visant à instaurer un Kosovo pluriethnique se manifeste par l'absence de progrès dans les efforts de la communauté internationale pour parvenir à une réconciliation pluriethnique dans la province.

Il faudra des efforts considérables et beaucoup de temps pour régler cette situation. Les autorités de Pristina ont promis à la mission du Conseil de sécurité qu'elles appliqueraient les normes. Toutefois, comme nous l'avons souligné à maintes reprises au Conseil, nous devons examiner les mesures concrètes effectivement prises en vue de rassurer les populations non albanaises. Il est clair que les efforts déployés actuellement ne sont pas suffisants, ce qu'a montré l'absence de Serbes du Kosovo dans les institutions provisoires d'administration autonome. Il faut prendre des mesures qui lèveront les entraves au retour des réfugiés et au rétablissement du tissu pluriethnique de la société kosovare.

Nous pensons qu'il est extrêmement important que le Conseil de sécurité ait reçu une confirmation des autorités de l'OTAN, de la présence internationale au Kosovo et des pouvoirs provinciaux qu'aucune violence ethnique ne sera tolérée et que l'on ne devrait pas laisser la violence définir le processus politique.

Nous notons que la présence internationale est prête à assurer une protection fiable aux sites religieux du Kosovo. S'agissant des églises serbes orthodoxes du Kosovo, nous nous devons de déplorer le fait que lors de notre rencontre avec Mgr Artemije, nous avons noté qu'il n'y a eu aucun progrès au niveau de la reconstruction des églises détruites pendant les manifestations anti-Serbes de 2004.

La Fédération de Russie continue de croire que l'imposition d'une décision sur le statut du Kosovo sera contreproductive. Nous avons noté à ce propos un consensus, non seulement parmi les dirigeants en Serbie et à Belgrade, mais aussi parmi les représentants des communautés serbes que la mission n'a pas pu

rencontrer. Conformément aux normes et aux principes reconnus internationalement, notamment en Europe, sur les droits et le statut des minorités, toute décision relative au statut doit être avalisée par l'ensemble des grandes communautés ethniques du Kosovo, dont, bien entendu, les Serbes de cette province. Le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises que toute décision future sur le statut doit être acceptable pour la totalité de la population de la province.

Le Conseil a clairement indiqué que tout progrès politique dans la détermination du statut futur du Kosovo exige l'application continue des normes. Ces deux volets sont, bien entendu, interdépendants. Malheureusement, les pourparlers sur le statut ont été suspendus – hâtivement et prématurément – et, comme le Conseil de sécurité a pu le constater, l'application des normes est loin d'atteindre les objectifs visés. Ces deux facteurs confirment la nécessité de donner aux deux parties le temps nécessaire pour parvenir à un règlement négocié.

Encore une fois, nous réaffirmons qu'à notre avis, la proposition de l'Envoyé spécial, M. Ahtisaari, ne saurait constituer la base d'un règlement définitif de la question du Kosovo de la part du Conseil de sécurité. Il est clair que l'adoption d'un plan reposant sur cette proposition créerait non seulement un précédent négatif pour la pratique internationale, mais aurait également des répercussions dangereuses pour la stabilité régionale et internationale : en récompensant le séparatisme, cela encouragerait ce phénomène dans d'autres régions, et pourrait provoquer une réaction en chaîne susceptible de toucher à terme toutes les régions du monde.

Nous avons une alternative constructive aux idées énoncées dans la proposition de M. Ahtisaari, notamment l'application continue de la résolution 1244 (1999), en tenant compte des pourparlers actuellement en cours. Toutefois, les éléments figurant dans la proposition de l'Envoyé spécial qui auraient l'appui des deux parties devraient être mis en œuvre sans attendre la conclusion du processus de négociations. La question du statut doit être réglée sur la base d'un compromis entre les deux parties. Nous devons poursuivre patiemment le processus de négociations pendant l'application des normes.

Nous notons en particulier que, comme la visite du Conseil de sécurité à Belgrade l'a montré, la partie serbe est ouverte à la poursuite du dialogue avec Pristina et est prête à faire preuve de flexibilité dans le futur processus de négociations. Nous espérons que les Albanais du Kosovo trouveront également le moyen de faire des compromis et de poursuivre ce processus.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier l'Ambassadeur Verbeke pour la façon remarquable dont il a dirigé la mission du Conseil de sécurité à Belgrade et à Pristina. Tant dans son organisation que durant son déploiement, la mission a bénéficié de son grand savoir-faire diplomatique, ce qui a permis d'atteindre pleinement les objectifs fixés, ce que reflète la rédaction du rapport (S/2007/256) dont la teneur équilibrée atteste dûment du travail réalisé.

Dès le moment où la mission a été proposée, le Pérou s'est associé à ceux qui la considéraient favorablement. Nous sommes heureux qu'elle ait été menée à bien, car elle a permis à notre délégation de mieux comprendre certains éléments qu'il convient de mettre en relief.

Premièrement, les blessures de 1999 sont encore bien visibles. C'est pourquoi la réconciliation entre les communautés et l'intégration des minorités – en particulier les Serbes – dans une société pluriethnique au Kosovo exigeront beaucoup de temps et un suivi continu de la part de la communauté internationale.

Deuxièmement, la situation actuelle au Kosovo est non seulement le résultat d'une évolution politique qui remonte à 1999, mais aussi d'événements survenus antérieurement dans l'ex-Yougoslavie en général, et en Serbie en particulier. Dans ce contexte, toute décision sur le futur statut du Kosovo devra être prise dans une perspective historique et politique large, à commencer par le processus de désintégration de l'ex-Yougoslavie et le degré d'autonomie dont le Kosovo bénéficiait alors, laquelle autonomie lui fut ultérieurement retirée.

Troisièmement, le fait de reconnaître cette tradition d'autonomie permet de mieux comprendre les conséquences profondes et irréparables du conflit de 1999 sur la société kosovare, ainsi que les progrès constatés pour ce qui est de préparer les autorités provisoires du Kosovo à être prêtes à prendre en main leur destinée aussi rapidement que possible.

Quatrièmement, la convergence des éléments antérieurs nous mène à la conclusion que le retour du Kosovo à la souveraineté serbe n'est pas, dans ce cas, une solution réaliste.

Cinquièmement, de manière complémentaire, nous avons pu constater l'importance élevée que

l'Union européenne accorde à la situation prévalant dans les Balkans, dont notamment sa volonté d'accompagner le Kosovo sur la voie de la consolidation future de ses institutions. Dans ce contexte, la proposition Ahtisaari rassemble les composantes nécessaires pour garantir la paix et la stabilité dans la région. Et ce, principalement parce que, premièrement, elle établit un modèle d'organisation politique pour un Kosovo indépendant; deuxièmement, elle établit un ensemble de garanties en faveur des communautés minoritaires du Kosovo, en particulier la minorité d'origine serbe; et troisièmement, elle propose, comme garantie de stabilité, l'engagement des pays de l'Union européenne, non seulement à l'égard du Kosovo, mais également des autres pays des Balkans, y compris de la Serbie. Cet élément est crucial, vu que le Pérou a toujours appuyé les solutions promues par les pays de la région dans laquelle le conflit a lieu.

À cet égard, ma délégation sera en mesure d'appuyer un projet de résolution du Conseil avalisant la proposition de l'Envoyé spécial.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais moi aussi d'emblée remercier notre collègue belge, l'Ambassadeur Verbeke, pour la manière dont il a dirigé notre mission. Il l'a fait avec une habileté diplomatique que nous connaissions et qu'il a à nouveau confirmée avec beaucoup de talent au cours de cette mission.

Je pense que la mission du Conseil de sécurité a atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Ce que nous cherchions, c'était d'obtenir une information directe et précise de la situation sur le terrain et des positions des différents acteurs. Je crois qu'il était aussi important de montrer aux populations concernées l'importance que le Conseil de sécurité attache à la question du Kosovo.

Le premier constat que nous faisons, c'est que nous constatons malheureusement que les thèses des parties sont irréconciliables. Tout au long de la visite, cela est apparu évident, et ce n'est pas le temps qui peut changer ce qui, malheureusement, est un fait incontournable.

Nous retenons aussi de cette visite les progrès qui ont été accomplis depuis 1999, qu'il s'agisse de la situation sécuritaire, de la mise en place des institutions ou de la protection des minorités. Ces progrès doivent être absolument poursuivis. Notre objectif est de favoriser l'évolution du Kosovo vers une société pleinement multiethnique. Cela requiert un engagement dans la durée de la part des autorités du Kosovo comme de la communauté internationale. Cela requiert aussi un effort accru pour encourager le retour des réfugiés et des déplacés.

Nous sommes plus que jamais convaincus que la seule manière d'y parvenir est de sortir de la période de transition que connaît le Kosovo depuis 1999 et de le doter d'un nouveau statut. C'est d'ailleurs l'analyse qu'avait faite notre Conseil dans la déclaration de son président (S/PRST/2005/51) du 24 octobre 2005. Le maintien du statu quo serait une source de déstabilisation.

Le processus de discussion du statut futur entre maintenant dans sa phase finale. Il nous semble que le Conseil dispose désormais de propositions détaillées et réalistes, soutenues par le Secrétaire général, pour assurer le futur du Kosovo, dans le souci du maintien de la stabilité régionale et de la protection des minorités. Nous pensons qu'il appartient maintenant au Conseil de prendre ses responsabilités pour assurer le succès d'un processus qu'il a initié.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, en tant que Représentant permanent des États-Unis d'Amérique. Nous sommes heureux de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour la première fois. Je vous souhaite plein succès. Nous savons que, grâce à votre sagesse et votre habileté diplomatique, vous pourrez diriger nos travaux avec succès.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Verbeke, Représentant permanent de la Belgique et chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo, pour le rôle remarquable qu'il a joué pour assurer le succès de la mission. Je voudrais aussi le remercier du rapport (S/2007/256) qu'il nous a présenté aujourd'hui sur les activités et les conclusions de la mission du Conseil au Kosovo.

Il est évident que la question du Kosovo est l'une des questions les plus importantes dont le Conseil de sécurité est saisi cette année. Le Conseil de sécurité s'occupe de cette question depuis plus de huit ans. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a obtenu de nombreux résultats encourageants. À cet égard, il serait préférable que l'on se penche sérieusement sur le statut futur du Kosovo, notamment à la lumière de l'évolution récente de la situation.

Dans ce contexte, la mission entreprise par le Conseil à Pristina, Belgrade et Bruxelles était extrêmement importante et opportune. Son objectif était de fournir au Conseil de plus amples informations sur la situation prévalant au Kosovo, en recueillant de première main des informations qui n'auraient pas pu être obtenues aisément d'une autre manière. Je pense que lorsque le Conseil adoptera des mesures supplémentaires sur le statut futur du Kosovo, il comprendra la situation et ses dimensions socioéconomiques et sera en mesure d'adopter des décisions de manière éclairée.

La mission est parvenue à la conclusion, que nous connaissions déjà, à savoir que les positions des deux parties sont éloignées et que, dans la situation actuelle, il s'est avéré impossible de les rapprocher. Toutefois, nous savons qu'il sera utile d'utiliser comme point de départ les positions exprimées par les deux parties sur un règlement durable de la situation – y compris le statut futur du Kosovo. Cela doit être réalisé par divers moyens, y compris en utilisant les modalités énoncées par l'Ambassadeur Ahtisaari dans le rapport qu'il a présenté au Conseil (S/2007/168 et Add.1).

Pour parvenir à une solution satisfaisante, il importe de tenir compte de l'origine de la crise, des conditions qui prévalent au Kosovo et de la nécessité d'y régler ses problèmes politiques et sécuritaires. La situation mérite d'être étudiée de très près par le Conseil. Nous devons travailler avec franchise et continuer à nous concentrer sur notre objectif ultime : la stabilité au Kosovo et dans tous les Balkans.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait, à cette occasion, adresser ses plus vifs remerciements à l'Ambassadeur Verbeke pour l'habileté et la clairvoyance avec lesquelles il a dirigé la mission du Conseil de sécurité au Kosovo.

Nous remercions également le Secrétariat d'avoir organisé la mission au Kosovo, ainsi que tous ceux qui ont concouru à son bon déroulement.

Siégeant depuis peu au sein de cet organe, la délégation indonésienne a énormément appris au cours de cette mission. C'est la raison pour laquelle nous remercions la délégation russe de l'avoir proposée au moment où le Conseil est amené à statuer sur l'avenir du Kosovo.

Cette visite nous a permis de recueillir des informations détaillées et des idées dignes d'intérêt pour nos travaux. Nos rencontres avec différents notables politiques, religieux et communautaires, de même que nos déplacements sur le terrain ont affiné notre compréhension des divers aspects du problème. Nous pouvons désormais affirmer avec confiance que nous percevons mieux la situation.

La mission nous a confortés dans l'idée que la question du Kosovo est complexe et épineuse et qu'il sera probablement difficile d'y apporter une réponse satisfaisante pour les deux parties. Nous n'en sommes pas moins résolus à aider la région à aller de l'avant dans la paix et l'équité. Il importe pour cela de tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties.

Géographiquement parlant, l'Indonésie est éloignée du Kosovo. En revanche, pour des considérations politiques, nous nous sentons proches de ses difficultés. Il connaît un drame humain, qui met en jeu la protection des civils et dont les conséquences dépassent les frontières naturelles du Kosovo. Voilà pourquoi mon gouvernement s'intéresse à la question avec circonspection.

Lors de notre visite, nous avons fortement ressenti l'animosité régnant entre les communautés et faisant obstacle à la coopération et au dialogue. Bien qu'il faille encore résoudre la question des personnes déplacées et des réfugiés, fuyant par centaines de milliers, le plus urgent est d'instaurer un environnement propice à la réconciliation. La région ne pourra se réconcilier avec son passé et édifier une paix solide qu'à condition que les communautés soient disposées à accepter et résoudre leurs différends. Il a été très émouvant de voir ces familles déchirées par la violence et arrachées à leurs racines familiales. Le Conseil de sécurité a le devoir moral de panser leurs blessures afin qu'elles puissent accepter le présent et planifier l'avenir.

Pour toute société déchirée, le chemin de la réconciliation est difficile et semé d'embûches. C'est un périple long et douloureux. Il n'existe malheureusement pas de solution miracle. Bien que longue et difficile, l'expérience en vaut la peine. Sans réconciliation, la société vivra constamment dans la haine et le sectarisme, indépendamment de son statut. La violence resurgira en dépit de tous nos efforts de prévention. La question n'est pas de savoir pourquoi, mais uniquement quand et où.

Notre visite au Kosovo et la séance d'aujourd'hui marquent le début de travaux et d'échanges plus constructifs entre les membres du Conseil de sécurité.

Pour sa part, l'Indonésie est prête à poursuivre les consultations avec toutes les parties concernées, en particulier les membres du Conseil de sécurité, en vue de trouver une solution équitable, équilibrée et globale aux questions en suspens. Les semaines et les mois à venir seront difficiles pour chacun d'entre nous, mais le succès de notre mission est un bon présage pour le Conseil.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Verbeke, qui dirigeait la mission.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie l'Ambassadeur Verbeke de la déclaration qu'il a prononcée à la présente séance et de sa conduite exemplaire de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo.

Nous rendons également hommage à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et au personnel du Secrétariat à New York, qui ont grandement contribué au bon déroulement de notre mission.

Les rencontres de Bruxelles, Belgrade et Pristina, ainsi que les déplacements effectués vers la fin de notre voyage à l'intérieur du Kosovo nous ont permis de mieux cerner les questions soulevées par la définition du statut futur du Kosovo, et notamment d'évaluer les chances de parvenir à négocier une solution et de mettre en œuvre les normes convenues, concernant en particulier la défense des droits des minorités et le retour des personnes déplacées. Nous félicitons l'Envoyé spécial d'avoir essayé de répondre à ces questions en sa proposition de règlement global concernant le statut futur du Kosovo.

À Bruxelles, le Secrétaire général de l'OTAN s'est déclaré favorable à l'indépendance du Kosovo tout en affirmant que son organisation avait à cœur de remédier à l'insécurité et de prendre la direction de la présence militaire internationale au Kosovo, tel que prévu dans la proposition de règlement. Il a en outre défini les responsabilités de l'OTAN, parmi lesquelles figurent la supervision et la formation de la future force de sécurité du Kosovo. L'Envoyé spécial de l'Union européenne pour le Kosovo a lui aussi manifesté son adhésion formelle aux recommandations et aux propositions de règlement faites par le Président Ahtisaari. L'impression dégagée de la visite à Bruxelles est que les deux institutions sont prêtes à endosser toute responsabilité que le Conseil de sécurité déciderait de leur confier aux fins d'un Kosovo indépendant.

Il est clair que tout en reconnaissant la nécessité de modifier le statut du Kosovo, la Serbie désapprouve les propositions du Président Ahtisaari et privilégie les pourparlers directs entre Belgrade et Pristina. De l'avis du Gouvernement serbe et des représentants des partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale, l'autonomie supervisée pourrait être une solution au problème.

Pour ma part, cette visite au Kosovo m'a permis, entre autres choses, d'en apprendre davantage sur les résultats obtenus par la MINUK dans la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Concernant les conditions de sécurité, il est manifeste que la Force de paix au Kosovo est à même de conjurer toute menace à la paix et à la sécurité dans la province.

Les dirigeants du Kosovo ont tous souscrit à la proposition de règlement et aux recommandations sur le statut, accueillant avec enthousiasme l'idée de l'indépendance. Ils ont clairement fait savoir que tout ralentissement du processus serait préjudiciable au Kosovo et qu'ils étaient prêts à endosser les responsabilités découlant de l'indépendance. D'un autre côté, les représentants serbes du Kosovo ont indiqué que le plan de règlement était dans l'ensemble inacceptable du fait que les mécanismes prévus pour protéger et promouvoir les droits des minorités étaient insuffisants et ne pourraient être mis en œuvre. Il convient toutefois de signaler que les communautés turque, bosniaque et rom ont souscrit à la proposition de l'Envoyé spécial, déclarant qu'elle constituait un bon point de départ pour l'avenir du Kosovo tout en pointant le doigt sur ses lacunes.

De toute évidence, le nombre des Serbes du Kosovo qui sont retournés chez eux est nettement inférieur à ce qui était prévu. Cela est dû à la méfiance, à l'absence de réconciliation et à la piètre situation économique régnant dans les zones de rapatriement. Le retour des personnes déplacées reste une condition majeure de l'exécution de la résolution 1244 (1999), et les retours ne seraient facilités que par un Kosovo sûr et sécurisé.

Reconnaissant que la question du statut du Kosovo doit être réglée au plus vite, nous sommes favorables, dans le principe, à l'adoption d'une résolution consécutive à la présentation d'une proposition de règlement global par l'Envoyé spécial.

Nous espérons que le Conseil de sécurité travaillera assidûment à la réalisation de cet objectif.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance.

La délégation chinoise remercie le Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Johan Verbeke, du rôle moteur qu'il a joué à la tête de la mission et dans la rédaction du rapport de la mission. La Chine approuve les informations et recommandations contenues dans ce rapport.

Grâce à cette mission, le Conseil de sécurité a obtenu des informations de première main sur la question du Kosovo et constaté directement les accomplissements, les difficultés et les attentes de la population du Kosovo, toutes communautés confondues, en ce qui concerne le processus de réconciliation et de reconstruction. Nous avons relevé les progrès remarquables réalisés dans l'application des normes convenues entre les institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK.

En outre, les différentes parties savent qu'il est encore possible de progresser davantage dans l'application de la résolution 1244 (1999) et des normes convenues, en particulier en ce qui concerne le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés, ainsi que la protection des droits des minorités ethniques. L'application intégrale de la résolution 1244 (1999) et des normes convenues a des retombées sur le bien-être de toutes les communautés du Kosovo, bien-être que les divergences politiques ne doivent pas compromettre.

Nous sommes profondément préoccupés par la ségrégation persistante et l'absence d'interaction entre les communautés albanaise et serbe au Kosovo. Nous espérons que les dirigeants politiques du Kosovo respecteront leur engagement de construire un Kosovo pour toutes les communautés et essayeront autant que possible de prendre toutes les mesures nécessaires pour jeter les bases d'un règlement définitif du statut futur du Kosovo.

Depuis la présentation de la proposition de règlement global par l'Envoyé spécial, M. Marti Ahtisaari, les diverses parties accordent une attention croissante au statut futur du Kosovo. En effet, l'une des tâches principales de cette mission consistait à écouter les diverses parties, afin de prendre connaissance de leurs préoccupations. Comme il est dit dans le rapport de la mission, les positions des parties concernant la proposition de règlement restent très divergentes. Nous continuons de penser que la meilleure solution consiste à encourager tant la Serbie que le Kosovo à poursuivre leurs négociations, afin d'aplanir progressivement leurs divergences pour parvenir à un règlement que toutes les parties pourront accepter. Nous pensons qu'il est normal qu'il y ait des divergences; plutôt que de donner à la communauté internationale une raison de renoncer aux efforts visant à promouvoir les pourparlers, ces divergences renforcent la nécessité de poursuivre les négociations.

La question du Kosovo est relativement complexe et inextricable. Elle a aussi des répercussions considérables sur d'autres questions. Maintenir le statu quo n'est pas une solution et n'est pas viable. Régler cette question de façon appropriée constituera un enjeu majeur pour le Conseil. Toutes les parties doivent réfléchir aux moyens et possibilités de promouvoir autant que possible la réconciliation et le développement commun des communautés, maintenir une paix et une sécurité durables dans la région des Balkans et préserver l'intégrité et l'autorité du droit international. Pour cette question majeure, il est nécessaire et utile de faire montre de la patience, de la souplesse et de la prudence adéquates. La Chine est disposée à travailler de façon constructive avec d'autres membres du Conseil pour trouver une solution appropriée.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer la fonction de Président du Conseil de sécurité, et vous assurer de la coopération et de l'appui de la délégation panaméenne. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Verbeke d'avoir dirigé notre mission au Kosovo de façon transparente et efficace, ainsi que d'avoir présenté un rapport qui rend compte avec précision des expériences que nous avons vécues au cours de cette mission. Je ne puis manquer de féliciter l'Ambassadeur Churkin d'avoir eu l'excellente idée de la visite au Kosovo. Je crois que la mission nous a permis, au moins à certains d'entre nous, d'avoir une vision beaucoup plus claire de la réalité dans cette région.

Depuis mon entrée en fonctions au Conseil de sécurité, je ne cesse d'être impressionné par le pouvoir et l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous siégions dans cette enceinte, nous y débattons et y décidons du sort de territoires et d'êtres humains. La décision qui nous incombe aujourd'hui est

particulièrement importante, parce qu'il s'agit justement de cela, il s'agit de débattre de l'intégrité et de l'identité politique d'un peuple et d'un territoire. Nous exprimons notre point de vue sur ce sujet, en manifestant le respect et la pondération que cette réalité nous impose.

Chacun connaît le processus politique qui s'est déroulé au cours des cinq dernières années : la situation de conflit et de génocide qu'a connue le Kosovo, situation qui, à un moment donné, a été considérée ou qualifiée de catastrophique. Nous connaissons également les efforts qu'ont déployés l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour mettre en place des institutions gouvernementales et mener à bien la pacification de la région conformément aux instructions de l'ONU.

Cela étant, nous sommes aujourd'hui confrontés à un choix complexe et difficile. Tout le monde convient ou s'accorde à dire que le statu quo au Kosovo n'est pas viable. D'aucuns pensent qu'il incombe au Conseil de sécurité d'agir immédiatement et de prendre position à ce sujet, et que pour y arriver, il convient d'appuyer le programme proposé par le Président Ahtisaari pour le Kosovo. D'autres considèrent que les négociations n'ont pas entièrement abouti, qu'on n'a pas suffisamment débattu de la question du statut et qu'un processus de discussion plus large est donc nécessaire. Toutefois, tous conviennent qu'un accord entre les parties serait, je le répète, préférable à toute autre solution.

Face à cette réalité, je demande que soit prise en considération la possibilité que le Conseil adopte dès à présent le programme de gouvernement du Président Ahtisaari; mais je propose également que cette décision n'entre en vigueur qu'ultérieurement, plus précisément dans un délai de six mois et que, pendant cette période de six mois, nous entamions de nouvelles négociations afin de faire en sorte que tant la Serbie que le Kosovo puissent parvenir à un accord qui, de mon point de vue, pourrait être bien meilleur que ce que nous avons actuellement entre nos mains.

Si l'on me demandait quel intérêt les Albanais du Kosovo pourraient avoir à parvenir aujourd'hui à un accord s'ils savent que l'indépendance était envisageable à terme, je répondrais seulement qu'à mon avis, elles comprennent – à l'instar de l'Union européenne et du reste du monde, me semble-t-il – qu'un accord entre les parties vaudrait mieux qu'une solution imposée. De même, si l'on me demandait quel intérêt les Serbes pourraient trouver à un processus de négociation s'ils savent que le résultat était déterminé d'avance, je répondrais de la même manière : à mon avis, il est préférable pour les Serbes – tout comme pour les Kosovars et l'ensemble de la région – que le problème soit réglé à la faveur d'un accord entre les parties plutôt que par une solution imposée.

Il serait regrettable que le Conseil soit divisé au moment de prendre une décision définitive. Il serait également regrettable qu'il ne soit pas en mesure, bien que disposant de la majorité nécessaire, d'adopter une décision en raison du veto de l'un des membres permanents ou de plusieurs d'entre eux. J'appelle mes collègues membres à repenser ce processus, à examiner toutes les possibilités et à saisir toute occasion raisonnable – et j'insiste sur le mot « raisonnable » – pour faire en sorte que les Serbes et les Kosovars puissent s'accorder sur leur futur sans qu'une solution leur ait été imposée d'en haut.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois ce mois-ci que je prends la parole à l'occasion d'une séance publique, Monsieur le Président, je vous souhaite sincèrement tout le succès possible dans l'exercice de vos fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je remercie également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jones Parry, pour la sagesse et l'efficacité avec lesquelles il a mené les travaux du Conseil durant le mois d'avril.

Je tiens aussi à exprimer mon appréciation et ma gratitude les plus sincères à l'Ambassadeur Verbeke pour sa direction extrêmement compétente de la mission du Conseil de sécurité. Je ne saurais manquer non plus d'adresser nos sincères félicitations au Secrétariat : dans le cadre d'une mission très complexe du point de vue logistique, ses membres nous ont apporté une aide précieuse. Je remercie à ce propos Mme Norma Chan, du secrétariat du Conseil.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, notre mission dans la région a effectivement constitué une occasion fructueuse et extrêmement intéressante d'obtenir des informations de première main sur le terrain. Le rapport (S/2007/256) préparé par l'Ambassadeur Verbeke décrit avec précision les réunions et visites qui ont eu lieu durant notre voyage.

Après huit ans d'administration par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la situation au Kosovo reste complexe. Des progrès ont été réalisés, mais il faut

encore faire davantage, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre des normes. Le défi que nous devons relever consiste à progresser sans ralentir le processus du définition de statut, qui doit vraiment être mené à terme.

En effet, « [s]ur le plan de la sécurité, la situation reste calme mais tendue au Kosovo », comme le rapport l'indique avec raison (*par. 55*). Nous devons être conscients que, dans ce contexte, il est d'une importance vitale de donner un nouvel élan qui permettra de parvenir au statut définitif. La proposition globale de l'Envoyé spécial Ahtisaari nous donne un ensemble précis et détaillé de principes, règles, règlements et procédures qui devrait permettre au nouveau statut de disposer d'un cadre opérationnel.

Dans ce cadre, l'Union européenne contribuera à la gestion des aspects particulièrement critiques de l'administration du Kosovo, tels que la police et le système judiciaire. Nous devons faire en sorte que l'Union européenne – avec l'OTAN, dont le rôle vital dans le dispositif international de sécurité au Kosovo doit être confirmé, et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – soit à même d'accomplir efficacement ses tâches en bénéficiant du meilleur appui juridique et international possible.

L'Union européenne est résolue à établir une opération à grande échelle au Kosovo – en fait, comme d'autres l'ont rappelé, la plus grande jamais entreprise, impliquant le déploiement de personnel hautement qualifié et d'importantes ressources financières. L'opération a été planifiée ainsi car la stabilité dans les Balkans est considérée comme une question stratégique qui affecte directement la sécurité européenne. J'ajouterais qu'il s'agit d'une préoccupation particulièrement pertinente pour l'Italie, compte tenu des liens étroits que nous entretenons avec la région en tant que pays voisin. Nous demeurons donc convaincus que le règlement à long terme de toutes les questions en suspens relativement aux Balkans réside dans l'avenir européen de tous les pays de la région. Le statut futur du Kosovo doit imprimer un élan à cette perspective, non seulement pour le Kosovo lui-même mais aussi pour la Serbie et la région tout entière.

Nous devons à présent nous efforcer d'atteindre notre objectif de finaliser nos travaux ici, à New York. En même temps, le dialogue entre les parties doit rester suffisamment intense pour que des progrès puissent être faits afin de parvenir à un résultat mutuellement satisfaisant. Nous devons centrer notre attention et nos travaux sur l'élaboration d'une résolution qui puisse recueillir le plus large consensus possible. Je suis convaincu que nous pouvons réussir. Il nous faut pour cela aborder ce problème en nous armant d'un maximum de bonne volonté et faire un effort pour aplanir les divergences existantes. J'attends avec intérêt de travailler avec tous les autres membres du Conseil de sécurité en vue de parvenir au consensus nécessaire pour une solution gérable et durable au Kosovo.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier le chef de la mission du Conseil, l'Ambassadeur Verbeke, ainsi que son équipe pour les efforts intenses qu'ils ont déployés et pour la compétence avec laquelle ils ont mené la mission, mais aussi pour la façon remarquable dont ils ont conduit la préparation du rapport (S/2007/256).

Ma délégation souscrit aux observations et conclusions qui figurent dans le rapport. Nous considérons le rapport comme étant un élément important qui ouvre la voie à d'autres débats avisés au Conseil de sécurité et une partie intégrante des informations de fond fournies sur la question du Kosovo dans tous les documents et rapports officiels et pertinents du Conseil.

Les activités et résultats de la mission ont renforcé notre conviction que la question du Kosovo appelle urgemment l'attention et l'action du Conseil. Nous estimons qu'il est temps que le Conseil assume ses responsabilités en prenant une décision appropriée au sujet du statut futur du Kosovo, renforçant ainsi la sécurité et la stabilité de la région. Dans ce contexte, je réaffirme notre position, exposée durant les consultations qui se sont tenues le 3 avril, en particulier s'agissant de la nécessité de passer assez rapidement aux négociations sur un nouveau projet de résolution digne de ce nom.

Comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois auparavant, nous estimons que notre objectif commun est de préserver et de renforcer le caractère multiethnique du Kosovo. Dans la pratique, notre réussite se mesurera à l'aune, entre autres, du nombre de retours de réfugiés et de personnes déplacées serbes. Nous jugeons qu'à cette fin, il est crucial d'améliorer encore les conditions complexes qui prévalent sur le terrain. À notre avis, cela devrait être facilité par une prolongation de la présence internationale au Kosovo. Nous notons avec satisfaction que c'est également là

l'une des conclusions les plus importantes qui ressortent de la mission du Conseil. À ce propos, nous tenons à dire que nous sommes disposés à envisager des mesures supplémentaires afin de garantir de meilleures conditions, notamment de vie, pour le retour des personnes déplacées.

Pour terminer, je répète que la Slovaquie appuie la position majoritaire de l'Union européenne (UE) quant à la détermination du statut du Kosovo. Selon nous, celle-ci doit naturellement s'inscrire dans les perspectives plus larges d'un avenir européen pour l'ensemble de la région, dans le droit fil des conclusions du Sommet de Thessalonique entre l'UE et les Balkans occidentaux.

M[me] Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres représentants, Monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je tiens aussi à m'associer aux représentants qui ont jugé la mission très utile, et remercier la Fédération de Russie de sa proposition.

Ceux d'entre nous qui, au cours de ces dernières années, ont passé du temps dans les Balkans, ont apprécié de voir s'ouvrir des perspectives pour le Kosovo. Je crois que ces perspectives, le sentiment d'espoir et le sentiment d'un avenir européen se sont manifestés très clairement. Nous remercions l'Ambassadeur Verbeke pour la façon dont il a mené la mission, ainsi que pour son rapport. Je voudrais également remercier par votre entremise, Monsieur le Président, les hommes et les femmes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et des missions de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo, qui en ont tant fait pour faire avancer la normalisation sur le terrain au Kosovo.

Le Kosovo, comme le reste des Balkans, est entièrement entouré par l'Union européenne. Il s'agit non seulement de l'avenir du Kosovo, mais aussi de l'avenir de la Serbie et, par extension, de l'ensemble de la région. Nous avons été attristés d'entendre parler si peu de l'avenir européen de la Serbie à Belgrade, et j'en profite pour indiquer clairement que, en ce qui concerne l'Union européenne, cet avenir est une offre bien réelle, tout comme elle l'est pour l'ensemble de la région des Balkans.

Nous estimons que le rapport qui a été établi est équilibré. Je voudrais simplement ajouter que nous ne pensons pas qu'il existe un parallèle entre les événements de 1999 et ceux de 2004 – les premiers ayant été le résultat d'une répression brutale exercée par les forces gouvernementales – mais nous reconnaissons que des injustices ont été commises en 2004 et qu'il faudra du temps pour panser ces blessures.

Nous partageons les préoccupations de nos collègues quant à la lenteur des retours. Nous aimerions beaucoup trouver le moyen d'examiner la façon d'en accélérer le rythme, mais je voudrais signaler qu'il n'est pas en notre pouvoir, ni en celui du Kosovo, de forcer les populations à réintégrer leurs foyers, même si nous souhaitons vivement qu'elles le fassent. Nous ne croyons donc pas que cela constitue en soi un facteur déterminant de la rapidité des progrès réalisés vis-à-vis du processus de détermination du statut ou du résultat lui-même. Même si tous les Serbes qui se trouvent actuellement hors du Kosovo devaient rentrer chez eux, ils continueraient d'être une minorité au Kosovo, 10 à 12 % au plus de l'ensemble de la population. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous souhaiterions trouver des moyens, de concert avec d'autres représentants et d'autres organisations internationales, d'accélérer le rythme des retours. Mais j'estime que, d'une manière générale, nous partageons l'évaluation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rücker, à savoir que les entraves au futur développement du Kosovo sont liées au statut.

Nous avons entendu nombre d'idées sages aujourd'hui sur le destin d'un peuple et sur les responsabilités du Conseil en la matière. Nous avons mis en place un processus de détermination du statut qui est un processus mûrement réfléchi. Depuis 1999 et l'adoption de la résolution 1244 (1999), la communauté internationale travaille d'arrache-pied sur la question du Kosovo. Il y a eu en 2003 des pourparlers directs avec les Serbes du Kosovo sur des questions techniques. Le Conseil de sécurité est depuis longtemps favorable à un rôle du Groupe de contact international dans les Balkans, y compris au Kosovo, tout comme cela a été le cas en Bosnie. Le Groupe de contact travaille depuis 2003 avec l'ONU, ainsi qu'avec l'Union européenne et l'OTAN. En 2004, les participants ont décidé d'un commun accord de procéder à un examen global des normes pour voir si le processus de détermination du statut pouvait être mis en marche. En 2005, l'Ambassadeur Kai Eide a conclu que cela pouvait se faire et qu'une fois lancé, le processus de détermination du statut devait arriver à terme en temps voulu. En 2005 également, le Groupe

de contact a publié des principes directeurs relatifs à la tâche de l'Envoyé spécial pour la détermination du statut, et le Président Ahtisaari a été nommé. Toutes ces actions ont reçu l'aval du Conseil. M. Ahtisaari s'est acquitté de son mandat consistant à diriger le processus de détermination du statut et à produire un document, et c'est cela que nous examinons.

De même que les représentants de la Chine, du Pérou et du Panama, je considère que le statu quo n'est pas une solution et que l'application des normes a enregistré des progrès remarquables. Je crois cependant que nous ne devons pas oublier qu'il n'existe aucune perspective d'accord entre Belgrade et Pristina, comme la mission l'a démontré. Ainsi, chacune de ces parties doit prendre sa propre décision, et nous avons entendu les représentants du Kosovo déclarer qu'ils allaient appliquer les propositions de M. Ahtisaari. Le rôle du Conseil consiste à assumer ses responsabilités, à soutenir la seule vision viable pour l'avenir du Kosovo, et à autoriser l'Union européenne et l'OTAN à appuyer cette transition, de même qu'elles ont appuyé, jusqu'à présent, la normalisation au Kosovo.

Le Royaume-Uni appuie la conclusion de M. Ahtisaari, à savoir que l'indépendance du Kosovo, sous supervision internationale, est la meilleure issue pour le Kosovo, et le meilleur moyen de faire avancer la stabilité régionale et, ce faisant, d'accélérer l'intégration de l'ensemble de la région des Balkans dans les structures euroatlantiques. Nous appuyons également les détails qui figurent dans le plan de M. Ahtisaari, car ils assurent la mise en place du meilleur gouvernement opérationnel que le Kosovo puisse avoir tout en protégeant les minorités et le patrimoine culturel et autre. Chacun sait, je crois, que les dispositions prévues par M. Ahtisaari sont les plus avancées que l'on ait jamais vues en Europe pour ce qui est de la protection des minorités.

Je crois qu'il convient également de signaler un autre aspect des propositions, à savoir le rôle important qu'elles octroient à la Serbie pour aider, dans un sens pastoral, les communautés serbes du Kosovo, rassurant ainsi la Serbie quant à l'importance de son rôle dans la région. Dans ce cadre, la Serbie et le Kosovo formeront une sorte de conseil commun chargé d'examiner les questions relatives aux minorités. Nous pensons qu'il s'agit là d'une disposition ambitieuse et extrêmement utile dans le contexte du Kosovo.

Je voudrais également déclarer qu'à notre avis, comme le Président Ahtisaari l'a dit à Vienne, ces propositions représentent effectivement un compromis entre le Kosovo et la partie serbe, et nous les recommandons au Conseil. Nous ne croyons pas que d'autres options, comme une autonomie sous supervision, pourraient avoir une application pratique. Nous estimons qu'il serait injuste de demander à des organisations telles que l'Union européenne et l'OTAN de mettre en œuvre une politique dont nous ne croyons pas qu'elle puisse fonctionner, et je crois que cette perspective nous a été communiquée avec éloquence par l'Union européenne et par le Secrétaire général de l'OTAN.

Je voudrais dire pour terminer que le Groupe de contact s'est lancé dans cette entreprise après 1999, et nous souhaitons vivement coopérer avec tous les partenaires, y compris ceux qui siègent au Conseil, afin de parvenir à une heureuse issue. Nous nous étions nous-mêmes fixé comme échéance la fin de 2006. Cette échéance n'a pas été respectée, en grande partie à cause des négociations sur un nouveau Gouvernement en Serbie, mais il nous semble qu'il n'y ait désormais rien à gagner d'un nouveau report. Nous pensons que le Kosovo est un cas *sui generis*. Nous nous engageons à œuvrer de manière constructive avec nos collègues. Nous sommes prêts à envisager des moyens de compléter les propositions de M. Ahtisaari, en particulier pour ce qui est des minorités et des personnes déplacées, mais en dehors du cadre de ces propositions, afin de pouvoir effectivement réaliser plus de progrès sur le terrain dans l'édification dans les Balkans d'un espace vraiment ethnique qui pourra s'intégrer dans l'espace euroatlantique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je suis venu à New York en tant que Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies le 23 avril. Le 24 avril, je suis parti en mission au Kosovo, thème de notre débat aujourd'hui. Si je dis cela au Conseil, c'est pour indiquer la priorité de premier ordre que mon gouvernement et moi-même attachons au règlement de la question du Kosovo.

Je voudrais d'emblée remercier le Représentant permanent de la Fédération de Russie, M. Churkin, d'avoir proposé cette mission du Conseil de sécurité, ainsi que notre chef, le Représentant permanent de la Belgique, pour la compétence avec laquelle il a dirigé cette mission.

Cette visite, comme le Conseil le sait, a consisté en plusieurs escales : Bruxelles, Belgrade, Kosovo et Vienne.

À Bruxelles, j'ai été frappé par trois remarques que j'ai entendues. La première était que la résolution du statut du Kosovo était importante pour l'Union européenne (UE), que la poursuite de la situation actuelle n'était pas viable, et que la situation actuelle risquait de constituer une menace pour la paix et la stabilité des Balkans et de l'Europe tout entière.

La deuxième observation que j'ai entendue était que l'adhésion à l'Union européenne était un objectif absolu aussi bien pour le Kosovo que pour la Serbie, mais qu'il était crucial de préciser le statut du Kosovo pour avancer vers cet objectif.

La troisième observation était que l'Union européenne est prête à assumer ses lourdes responsabilités, telles qu'énoncées dans la proposition de statut politique futur du Kosovo formulée par l'Envoyé spécial Ahtisaari.

Je me félicite que l'UE ait proposé de jouer un rôle de chef de file pour accompagner un Kosovo multiethnique vers un avenir au sein de l'Union européenne.

À Belgrade, j'ai entendu les dirigeants politiques serbes rejeter le plan Ahtisaari. Mais leur proposition ne prenait pas en compte l'histoire de la région et la polarisation qui ne cesse de s'accentuer entre le Kosovo et la Serbie à cause de la politique de nettoyage ethnique de l'ère Milosevic.

À Pristina, nous avons constaté et entendu que le gouvernement, la police et les tribunaux du Kosovo assumaient de plus en plus de responsabilités relevant auparavant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à telle enseigne que le Kosovo fonctionne aujourd'hui pratiquement comme un État autonome. Alors que nous visitions le Kosovo, nous avons vu les séquelles de la violence et de l'animosité ethnique, mais nous avons également observé des signes de progrès et la possibilité d'une coexistence entre les communautés.

Lorsque je réfléchis aux vues politiques que j'ai entendues à Belgrade et à Pristina, je comprends qu'il n'est guère possible de parvenir à un compromis sur la question de l'indépendance. Ces pourparlers ne pourront déboucher sur aucun progrès, et le passage du temps ne semble pas pouvoir, dans un avenir proche, modifier la polarisation. Par conséquent, temporiser ne permettra pas, à mon sens, d'améliorer la situation. Je pense plutôt que le temps peut grandement contribuer à déstabiliser le Kosovo et les Balkans. Les ressources internationales qui soutiennent le Kosovo aujourd'hui ne peuvent être disponibles indéfiniment. La MINUK et la Force de paix au Kosovo sont les piliers d'une administration intérimaire et des forces de sécurité – pas des occupants. Retarder l'échéance, conduisant à d'autres retards, ne peut constituer une politique; il s'agit d'une formule qui engendre une augmentation des ressentiments et la stagnation économique – ainsi qu'une indépendance sans supervision.

Nous devons certainement reconnaître qu'il reste beaucoup à faire au Kosovo pour appliquer pleinement les normes que nous avons adoptées. Mais la MINUK nous indique – et notre visite l'a montré clairement – que nous avons réalisé tous les progrès possibles avec les institutions provisoires.

Comme je l'ai dit durant notre halte à Vienne, j'apprécie le travail que l'Envoyé spécial Ahtisaari a réalisé durant les 18 derniers mois. Je suis convaincu qu'il a pris en considération tous les aspects pertinents. Il a proposé une solution de compromis qui prévoit une forte décentralisation de l'administration et une protection ingénieuse des sites religieux. Les États-Unis appuient le plan de M. Ahtisaari pour le Kosovo.

Le Kosovo est une entité administrée par l'ONU qui faisait partie de la Yougoslavie, pays qui n'existe plus. Les circonstances qui ont mené à cette situation n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Reconnaissant la singularité de ce problème, M. Ahtisaari – ainsi que le Secrétaire général, je le sais – ont proposé une solution unique en son genre; l'UE s'est proposée d'accompagner le Kosovo sur la voie de l'indépendance. Les États-Unis ne pensent pas que cette voie soit parfaite ou aisée. Mais ce que M. Ahtisaari propose constitue la meilleure option pour mettre un terme au dernier chapitre de la dissolution de l'ex-Yougoslavie.

J'attends avec intérêt de travailler avec mes collègues pour contribuer au succès de ce plan.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.